



Cahiers
de recherches
médiévales et
humanistes

Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies
Comptes-rendus | 2018

Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents, dir. Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau

Vincent Challet



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/crm/14198>

DOI: 10.4000/crm.14198

ISSN: 2273-0893

Publisher

Classiques Garnier

Electronic reference

Vincent Challet, « *Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents*, dir. Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [Online], Comptes-rendus, Online since 05 January 2018, connection on 15 October 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/14198> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.14198>

This text was automatically generated on 15 October 2020.

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents, dir. Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau

Vincent Challet

REFERENCES

Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents, dir. Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, Paris, Classiques Garnier (« Bibliothèque d'Histoire Médiévale » 14), 2015, 786 p.
ISBN 978-2-8124-5984-9

- 1 Ce très volumineux ouvrage consacré à la ville de Lyon propose de se livrer à une relecture par les textes des étapes fondamentales du changement politique qui a fait de Lyon, à compter de 1312, une ville du royaume de France assise sur la frontière en envisageant cette histoire lyonnaise dans un temps long du Moyen Âge, depuis le partage de l'empire carolingien par le traité de Verdun en 843 jusqu'au rattachement de la Bresse et du Bugey au royaume de France en 1601, ce dernier événement privant désormais Lyon de sa position frontalière. Plus d'ailleurs que de frontières, Lyon s'avère être une ville de confins, le fleuve étant ici davantage pensé comme un passage que comme une limite. L'ouvrage met parfaitement en valeur les raisons de l'expansion capétienne, la manière dont cette annexion fut justifiée par le souvenir de la Gaule romaine et de la primatie romaine de l'Église de Lyon, « imaginaire puissant et réanimé à plusieurs reprises » (p. 17). Il s'agit donc d'inviter le lecteur à relire les documents historiques « sous l'angle de la construction lente et difficile d'une singularité » (p. 20)

urbaine pour une ville dont le territoire est partagé par la Saône entre part du Royaume et part d'Empire. Soulignons d'emblée que le parti pris adopté par les auteurs de cet ouvrage collectif, à savoir l'entrée par des textes fort judicieusement choisis, séduit en ce sens qu'il donne à lire – et à voir pour ce qui concerne les plans et autres documents iconographiques – l'histoire d'une ville par le biais de documents originaux rassemblés en un seul volume et rendus accessibles à tous par une traduction en français moderne ainsi qu'une brève présentation de chaque document et une substantielle bibliographie. Chaque document est ainsi replacé dans son contexte d'élaboration ; et si nombre d'entre eux étaient déjà connus et édités, cela ne diminue en rien le travail d'auteurs qui ont le mérite d'établir – en particulier pour les chartes latines – d'élégantes traductions. Il est vrai aussi que toute entreprise de ce genre ne peut s'opérer que grâce à un tri drastique au sein de la documentation disponible et il est peut-être regrettable que les Lyonnais eux-mêmes s'effacent presque totalement dans l'ouvrage – à peine apparaissent-ils furtivement à l'occasion de la « Petite Rebeyne » de 1436 ou de la grande peste de 1348 évoquée à travers les comptes de sépulture de l'église Saint-Nizier – au profit des comtes, des évêques, du pouvoir royal et, dans la dernière partie, des humanistes. Mais, après tout, et comme le titre l'indique clairement, le propos de l'ouvrage visait à éclairer la situation singulière et ambiguë d'une ville d'entre l'empire et le royaume et non à écrire une histoire sociale du peuple lyonnais.

- 2 L'ouvrage est articulé en grandes scansion chronologiques, la première s'intéressant à la période s'étendant entre 843 et 1032, celle qui voit la ville passer de l'empire carolingien au royaume de Bourgogne. Elle bénéficie alors, sous l'épiscopat d'Agobard, d'un indéniable rayonnement intellectuel et cette première séquence voit l'affirmation de la puissance archiépiscopale au détriment d'un pouvoir comtal marginalisé dans la ville et repoussé vers le Forez. La ville passe ensuite sous le contrôle du roi de Bourgogne, Conrad, ce qu'illustre le beau dossier des monnaies frappées à Lyon par Conrad et ses fils, Rodolphe III et l'archevêque Burchard II. Les textes rassemblés ici mettent en évidence le rôle de l'archevêque de Lyon à la tête de l'Église royale de Bourgogne, ainsi de cet extrait de la *Vie de saint Loup* qui, certes, entretient le souvenir de cet évêque mérovingien mais dresse surtout, à la fin du X^e siècle, le portrait idéal de ce que devrait être un évêque de Lyon, tout en attestant de nouveau le rôle culturel qu'assume encore une ville où Maieul, le futur abbé de Cluny, vint parfaire ses études.
- 3 La mort de Rodolphe III en 1032 ouvre une deuxième séquence pour Lyon qui, avec l'ensemble du royaume de Bourgogne, intègre désormais l'Empire. Toutefois, située dans une position très marginale par rapport au centre de gravitation de l'Empire, la ville ne subit que très peu l'influence impériale et le pouvoir réel demeure entre les mains des archevêques qui bénéficient d'ailleurs d'un soutien constant de l'empereur : la bulle d'or de 1157 qui octroie à l'archevêque les *regalia* sur l'ensemble de la cité est là pour en témoigner. Ceci ne signifie pas pour autant que la ville n'a pas de liens avec le royaume de France puisque les quatre évêques suffragants de la province ecclésiastique de Lyon relèvent, eux, du royaume et qu'en 1079 le privilège accordé par le pape Grégoire VII en faveur de l'archevêque Gébuin constitue, en lui accordant la primauté sur les provinces de Lyon, Rouen, Sens et Tours, l'acte fondateur de la primatie lyonnaise. Une telle décision ne va pas sans soulever de virulentes protestations de la part du roi de France, Louis VI, d'autant que la question de la soumission du métropolitain de Sens, place-forte capétienne dont relève par ailleurs Paris, à un prélat

d'obédience étrangère ne va guère de soi. Mais la place de Lyon met également son archevêque dans une situation politique parfois instable, lui qui est tenu à une double fidélité, envers l'empereur d'abord, envers le roi de France ensuite. La période est également propice à une interrogation poussée sur la notion de frontière puisque si l'idée de limite fluviale demeure « totalement étrangère au XI^e siècle » (p. 148), on assiste néanmoins à l'émergence, dans les années 1140-1145, de la conception selon laquelle le Rhône formerait une frontière entre terres du royaume et terres d'Empire, conception sensible par exemple dans les écrits de l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable. Mais, de ce point de vue, Lyon constitue bien une exception puisque, située en rive droite du Rhône, elle n'en relève pas moins du pouvoir impérial. On ne manquera pas de s'attarder sur le gros dossier d'actes concernant l'abbaye de Savigny, lesquels témoignent des prémices de la pénétration capétienne puisque de plus en plus d'actes saviniens intègrent comme éléments de datation les années de règne des rois de France. Les lents progrès de la cause capétienne se déroulent sur un fond de rivalité armée entre la puissance de l'archevêque et le pouvoir des comtes de Forez dont témoigne, en 1162, la prise de Lyon par les troupes comtales, jusqu'à ce que l'acte de *permutatio* de 1173 n'opère un partage d'influence et n'entérine l'abandon des prétentions comtales sur la cité elle-même. En guise de transition, cette deuxième partie ne manque pas de donner à lire l'acte de 1189 par lequel Philippe Auguste reconnaît la régale réciproque de Lyon et d'Autun, acte qui devait servir d'argument aux légistes, dans la période suivante, pour affirmer que Lyon était bien dans le royaume.

- 4 C'est qu'en effet la période qui s'ouvre en 1226 est celle de la longue pénétration des intérêts capétiens dans la ville qui va se concrétiser en 1308 par le texte connu sous le nom de Philippine et imposé par Philippe le Bel à la ville et à l'archevêque de Lyon. La révolte des *cives* en 1269 à l'encontre du chapitre cathédral donne au souverain capétien une première occasion d'immixtion dans les affaires lyonnaises et Philippe III reçoit dès 1271 les Lyonnais sous sa garde, ce qui constitue le premier acte d'intervention directe de la royauté capétienne dans la cité. De cet écheveau complexe, on retiendra en particulier comme étant tout à fait représentatifs des revendications capétiennes de souveraineté les mémoires de Guillaume de Nogaret, rédigées sans doute en 1308 et qui « constituèrent pour le concepteur de la politique lyonnaise de Philippe le Bel l'espace de liberté où mettre en verbe, pour le léguer tel un monument politique à la postérité, le récit idéal de l'établissement de l'autorité royale sur la cité de Lyon, et la preuve de son évidente nécessité » (p. 312). Dans ce long texte, mélange de narration historique et d'argumentation juridique, on notera au passage que Guillaume de Nogaret n'hésite pas à réfuter l'argument classique selon lequel les fleuves constitueraient les frontières naturelles du royaume car, écrit-il, « les limites de royaumes ne sont jamais déterminées par les fleuves mais par les nations composant la patrie et par les terres » (p. 327) ! Il faut croire que « le royaume des quatre rivières » si bien décrit par Léonard Dauphant n'était pas encore de rigueur en ce début du XIV^e siècle. L'ouvrage permet également de se pencher en détail sur le texte de la Grande et de la Petite Philippine (1307-1308), textes ô combien fondamentaux puisqu'ils sanctionnent l'intégration de la ville au royaume de France en établissant le droit supérieur du roi sur Lyon, la Petite Philippine présentant comme une concession royale l'octroi du temporel sur la cité et le comté de Lyon à l'archevêque et au chapitre, temporel qu'ils possédaient pourtant depuis des lustres mais qui apparaît désormais comme relevant de la grâce du roi. Une telle intégration au royaume a d'ailleurs été davantage le fruit du droit et de la diplomatie que de la force et la révolte de

l'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie, en 1310 ne mène qu'à un appesantissement de la mainmise capétienne, la royauté en profitant pour installer dans la ville une garnison militaire.

- 5 Lyon, dès lors, n'est plus seulement une ville frontière, elle devient également une ville royale, partageant de ce fait avec les autres villes du royaume les vicissitudes de la guerre de Cent Ans – dont témoignent, dans le Lyonnais, les ravages opérés par les compagnies de Seguin de Badefol – mais aussi l'attachement à la figure royale dont atteste le versement, opéré sans difficulté majeure, des sommes dues par la ville au titre de la rançon de Jean le Bon. La ville n'en connaît pas moins de nombreuses difficultés, que ce soit du point de vue démographique – la saignée démographique que représenta la peste noire de 1348 étant illustrée ici par l'une des très rares sources françaises permettant un réel comptage des victimes, à savoir les comptes de sépulture de l'église Saint-Nizier – ou du point de vue financier, avec les lourds travaux de fortification et d'entretien des murailles auxquels s'ajoute la perception de multiples subsides. De réelles tensions sociales s'expriment au sein de l'espace urbain dont attestent ici les documents présentant la « Petite Rebeyne » de 1436. Dès 1460, cependant, s'ouvre pour Lyon une véritable période de prospérité due à la fois au développement des foires et au tropisme italien des souverains français. La ville en profite largement, ce qui peut expliquer qu'elle ne remette jamais en cause son appartenance au royaume, même pendant le bref moment où les Réformés dominent la cité en 1562-1563. Ce beau XVI^e siècle est aussi celui des premières véritables descriptions de la ville et des éloges des humanistes dont celui, fameux, de Claude Bellièvre qui, en 1525, s'attarde sur le passé antique de la ville et sa gloire à l'époque romaine ou celui, moins connu, de Symphorien Champier, médecin, consul à deux reprises et humaniste à ses heures perdues. Quant au développement des foires, à leur apogée entre 1460 et 1560, il relève bien d'une volonté royale qui souhaite par là concurrencer celles de Genève, et les foires lyonnaises devaient toujours bénéficier de la protection royale, à l'exception d'un très bref intermède entre 1484 et 1487. L'un des documents présentés dans l'ouvrage – les lettres royales de 1487 de restitution de ces foires un temps transférées à Bourges – développe un très long argumentaire en faveur du retour de ces foires à Lyon s'appuyant, entre autres, sur l'ensemble des avantages géographiques qu'offre la cité et sur la fréquentation de marchands étrangers, tant allemands qu'italiens. Mais la ville devient aussi un lieu de séjour privilégié pour les rois de France qui y préparent leurs expéditions italiennes à l'époque de Charles VIII et de Louis XII ; non content d'y séjourner longuement, ce dernier y fit célébrer sa victoire sur le duc de Milan, Ludovic Sforza, par les fastueuses joutes d'Ainay en 1500.
- 6 C'est dire que Lyon est désormais pleinement et entièrement une ville royale, ce que viennent manifester de manière éclatante les entrées solennelles des souverains qui ne cessent de se multiplier dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, bien après celle qu'avait faite dans la ville Charles VI en 1389. Célébrées avec faste, elles donnent lieu à des mises en livrets et font l'objet d'un programme iconographique et symbolique de plus en plus complexe – jusqu'à devenir illisible pour le commun des mortels ? – dont l'élaboration repose sur la virtuosité intellectuelle des meilleurs humanistes (c'est ainsi Maurice Scève qui fut chargé d'orchestrer en 1548 l'entrée d'Henri II et de Catherine de Médicis). Assurément ont-elles tendance à « idéaliser l'union du roi et du peuple lyonnais » puisqu'il « s'agit de célébrer la place éminente de la ville dans le royaume et de forger l'image d'une ville puissante apte à soutenir les ambitions monarchiques » (p. 573). Par de telles manifestations, Lyon démontre à la vue du souverain qu'elle est bien

à sa place au sein du royaume. Mais les extraits proposés des *Mémoires de l'histoire de Lyon* composés par Guillaume et publiés en 1573 apportent un intéressant contrepoint à cette image idéale en écrivant à propos de la ville, en 1564, que « les grandes ruines et la mort l'avaient défigurée et déguisée » (p. 613). De tels extraits permettent également de rendre compte des mesures imposées par la royauté pour s'assurer de la fidélité de la ville à la monarchie : les ordonnances publiées peu après 1563 et visant à contrôler la circulation des populations traduisent clairement la hantise d'une reprise de la ville par les protestants – ainsi, de l'interdiction qui leur est faite de s'assembler à plus de trois ou quatre – hantise qui est peut-être en partie responsable des massacres qui se déclenchent à Lyon à la suite de l'annonce de la Saint-Barthélemy parisienne.

- 7 On l'aura compris, d'une telle masse documentaire réunie, traduite et présentée par les auteurs de cet ouvrage collectif, il n'est possible dans ce bref compte rendu que de présenter quelques aperçus. Mais l'on ne peut que saluer cette belle histoire d'un Lyon, entre Empire et Royaume, et par les textes, qui rendra d'inestimables services tant aux chercheurs qu'aux simples amateurs d'une histoire exigeante, celle qui se fait d'abord et avant tout par les sources.